



Interêt sur un dossier chez un huissier

Par **loukas34090**, le **10/09/2018** à **00:15**

Bonjour,

Mon concubin a fait un crédit chez COFIDIS en 1998 en me m'étant co-emprunteur, il a payé puis il a arrêté de rembourser quand on s'est séparés donc passage au tribunal en 2002 et il est décédé en 2012. Donc ils se sont retournés sur moi en 2017, je rembourse par mois mais j'aimerais savoir ce que je dois faire pour bloquer les intérêts car ils ne font qu'augmenter la somme et je n'en vois plus la fin. J'ai entendu parler de la prescription quinquennale sur les intérêts légaux, est ce que quelqu'un peut m'expliquer les démarches à suivre svp ?

Merci.
Cordialement.